

## **Informations sur l'organisation des séjours de l'été 2021 suite aux mesures sanitaires en vigueur**

### **Avant le départ :**

Avant l'arrivée des enfants, tous les papiers doivent être envoyés par courrier postal afin de limiter le temps de présence des familles sur le lieu des séjours:

- contrat de séjour,
- fiche de séjour
- fiche sanitaire
- contrat d'assurance
- certificat médical ou photocopie des vaccins à jour
- solde du séjour

Si vous avez des recommandations particulières, merci de les communiquer par mail la semaine précédent le séjour.

Ce que les enfants doivent apporter en plus de la liste figurant sur le site :

- **21 masques par semaine** marqués au prénom de l'enfant y compris s'ils sont jetables (la majorité des activités étant à l'extérieur, il est très probable que l'ensemble des masques ne soient pas utilisés).
- des mouchoirs en papiers
- une **pochette** pour ranger le masque quand l'enfant est dehors (idéalement sac banane)
- une **gourde** au nom de l'enfant
- ses livres pour le soir
- une trousse avec crayon à papier, gomme, taille crayon, stylo, feutre...
- prévoir 2 serviettes éponges pour la douche (afin de changer en milieu de semaine) et 2 petites serviettes. Marquez les au nom de l'enfant et assurez vous qu'il les reconnaisse.
- S'il en possède un, merci d'emmener le **casque de vélo** et le casque d'équitation.
- Prévoir un sac à linge sale

Avant le départ de leur domicile, **les parents doivent contrôler la température de leur enfant.**

### **Arrivée des enfants :**

L'accueil des enfants s'effectue le dimanche matin (10h00 à 11h30). Les retours se font le samedi matin de 10h00 à 11h00. Il y a donc un laps de temps de 24 heures entre chaque groupe permettant un nettoyage approfondi des locaux, du matériel et du mobilier (désinfection des alèses, oreillers, lavage des draps à 60°C...).

Avant le départ de leur domicile, **les parents doivent contrôler la température de leur enfant**, elle sera contrôlée également par un des animateurs dès l'arrivée de l'enfant sur le lieu de séjour.

**Aucun enfant malade ne pourra être accepté sur le lieu du séjour.**

**Si un membre de l'entourage proche de l'enfant à contracté le covid19 dans les 15 jours précédent le séjour, merci d'annuler son séjour, sauf si l'enfant a un test négatif de moins de 7**

**jours.**

Les parents dont les enfants sont déjà venus ne pourront pas rentrer dans les locaux. Pour les autres une brève visite des lieux pourra être effectuée avec port du masque (à fournir par les parents).

### **Vie quotidienne :**

Le port du masque n'est plus obligatoire à l'extérieur. Par contre à l'intérieur des locaux il est obligatoire à partir de 6 ans. Les parents doivent fournir suffisamment de masques pour toute la semaine (21 masques écrits au prénom de l'enfant).

Dans les chambres, il est prévu un espace d'un mètre minimum entre chaque lit. Les enfants ne pourront pas aller dans une autre chambre que la leur. Une salle de bain est attribuée pour une ou deux chambres.

L'effectif total des enfants accueillis au gîte du bois dame étant de 24 enfants, ils constituent un seul et même groupe. Ils ne seront donc pas séparés pour les activités.

Nous demanderons régulièrement aux enfants de se laver les mains au cours de la journée. Nous fournissons du gel hydroalcoolique quand le lavage des mains n'est pas possible (goûter dans les bois...).

Les enfants seront 4 par table avec un mètre de distance entre les tables. Les repas à l'extérieur seront privilégiés et des pique-niques seront organisés. Les petits déjeuners seront échelonnés en fonction du réveil des enfants.

Les locaux sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour (salle de bain, WC, poignées de portes, rampes d'escaliers...), ainsi que tout le mobilier de la salle à manger qui est utilisé par les enfants.

Les locaux sont aérés tout au long de la journée.

### **Activités :**

Nous allons privilégier les activités à l'extérieur où le masque n'est pas obligatoire, permettant ainsi aux enfants de profiter au maximum de leurs vacances.

Pour les activités à l'intérieur, nous privilégions des petits groupes (avec port du masques).

Ces règles sont susceptibles d'être allégées d'ici les vacances.

### **Enfants malades pendant le séjour (texte tiré du protocole sanitaire officiel) :**

Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un mineur, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté.

La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais

Les responsables légaux sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en oeuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Le contact-tracing devra permettre d'identifier si des mineurs ou d'autres personnels sont à considérer comme contact à risque en fonction du port du masque, du respect des mesures barrières et de la distanciation physique.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Le directeur ou le responsable de l'accueil incite les représentants légaux ou l'encadrant concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmité du cas). A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 10 jours.

La décision de suspension du séjour est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation : l'organisateur de l'accueil, les services de l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture).

\*\*\*\*\*

**Malgré toutes les restrictions liées à ce protocole, nous ferons le maximum pour que les enfants passent de bonnes vacances.**